

## Sobriété +

*En cohérence avec le propos développé, ce document respecte des consignes de sobriété :*

- choix de la bichromie (vert et gris les couleurs de la nouvelle identité départementale),
- une typographie fine ou en outline,
- des aplats et une iconographie limités (pour utiliser moins d'encre),
- un nombre de pages optimisé.

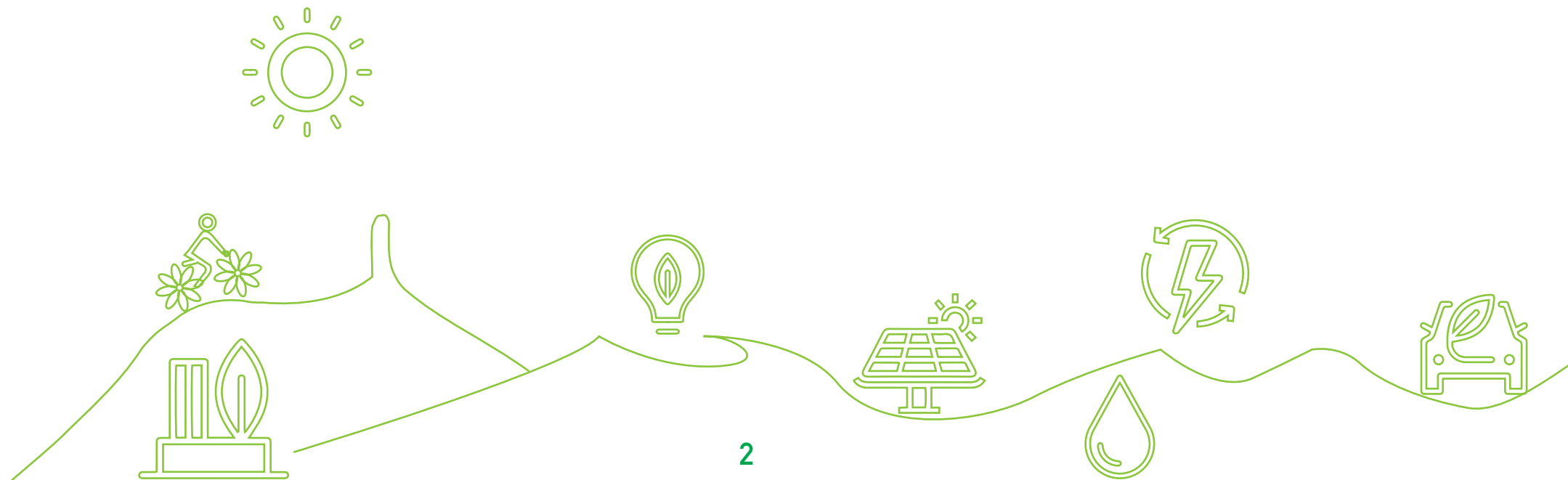
*Son poids est ainsi contenu à 2.3 Mo.*

# Plan d'efficacité et de sobriété énergétique

2022 / 2024

Ce plan est évolutif en fonction des retours et du contexte à venir.





# Sommaire



|                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| Présentation des sources et de la méthodologie                         | P4  |
| En synthèse, les 10 mesures phares                                     | P6  |
| Un dispositif global (écouter, informer, communiquer, agir ensemble)   | P7  |
| Les enjeux de mise en œuvre                                            | P10 |
| <b>2 AXES : 87 actions</b>                                             |     |
| <b>AXE 1 ÉNERGIE et PATRIMOINE</b>                                     | P11 |
| 1.1 Le patrimoine départemental (bâtiments)                            | P12 |
| 1.1.1 Un objectif prioritaire : le chauffage                           |     |
| 1.1.2 Un éclairage optimisé                                            |     |
| 1.1.3 Pour une meilleure performance énergétique                       |     |
| 1.2 Le fonctionnement de la collectivité (usages)                      | P18 |
| 1.2.1 Adapter nos connaissances aux enjeux                             |     |
| 1.2.2 Sobriété avec nos ressources                                     |     |
| 1.3 Logement, habitat et bâtiments publics                             | P21 |
| 1.3.1 Soutenir les actions en faveur des citoyens et des collectivités |     |
| 1.3.2 Pour une gestion raisonnée des ressources                        |     |
| <b>AXE 2 ÉNERGIE et MOBILITÉ</b>                                       | P23 |
| 2.1 Évolution du parc de véhicule                                      | P24 |
| 2.2 Mobilité interne (usages, déplacements agents)                     | P25 |
| 2.2.1 Optimiser nos déplacements                                       |     |
| 2.2.2 Optimiser l'offre numérique et téléphonie                        |     |
| 2.3 Plus d'écobilité pour nos territoires                              | P26 |
| <b>CONCLUSION</b>                                                      | P27 |

# Présentation des sources & de la méthodologie

**L**e plan d'efficacité et de sobriété énergétique du Conseil départemental du Puy-de-Dôme a été réalisé par la Mission transition écologique (pôle PIRAT) avec l'appui des vice-présidents et des élus de la commission 5, des différents services et des pilotes de la transition écologique.

*Il s'inspire des actions proposées par l'ADEME<sup>1</sup> et l'association négaWatt<sup>2</sup>. Il s'inscrit dans le cadre du plan stratégique des transitions écologiques du Conseil départemental qui met en œuvre l'axe 5 du plan stratégique départemental "Horizon 2030" sous l'intitulé :*

**« Faire de la transition écologique une ambition collective, équitable, partagée et créatrice de valeur ».**

Dans la continuité des mesures de sobriété adoptées aux niveaux local et national, ce plan doit permettre au Département de faire face à la crise énergétique et au réchauffement climatique autour de 87 actions à court, moyen et long terme.

En responsabilité, et compte tenu de la part du chauffage sur notre consommation globale d'énergie (plus de 70%), des mesures de sobriété ont été engagées dès cet automne, avec une mise en eau des chaudières différée au 3 novembre (soit un mois ½ de décalage par rapport à 2021) ; après des températures jamais observées en France pour un mois d'octobre, avec une température moyenne de 17,2 °C de 3,5°C supérieure à la normale (source Météo France).

Autre point significatif, ce plan conjugue deux approches non contraintes : l'efficacité et la sobriété.

**L'efficacité** permet de réduire les consommations en améliorant les performances des équipements et des bâtiments (en isolant, en modernisant, etc.). Elle est liée à des systèmes ou à des découvertes scientifiques qui offrent un impact sans avoir à modifier nos pratiques.

**La sobriété** inspire de nouvelles pratiques visant à mieux consommer et au besoin, à moins consommer. La rationalisation de nos modes de consommation concerne tant les collectivités (par ex. : produire de l'énergie renouvelable avec les bâtiments, éteindre l'éclairage public, etc.) que les particuliers (par ex. : réduire la température, réemployer, etc.). La sobriété relève d'une volonté collective et individuelle et peut se concevoir selon trois types de temporalités :

**1/ Conjoncturelles** : pour contenir (face à l'urgence) les augmentations de prix et les risques énergétiques par des actions aux impacts rapides et visibles (6 mois) ;

**2/ Moyen terme** : en améliorant les actions en cours et l'amplification de leurs impacts positifs. Elles réclament des arbitrages budgétaires avant d'être engagées (1 à 2 ans à venir) ;

**3/ Long terme** : relatives à des transformations qui demandent des études, des moyens importants à mettre en œuvre, des arbitrages politiques, des partenariats à créer ou à renforcer. Ces transformations imposent une construction plus stratégique et multipartenariale.

**L'objectif de ce premier plan d'efficacité et de sobriété présenté lors de la session de décembre 2022 est d'économiser à minima 10% des dépenses énergétiques du Conseil départemental d'ici 2024.**

Si l'on se réfère à l'année 2021, les consommations d'énergie (électricité, gaz naturel, combustibles) des bâtiments du Département étaient de 26 696 MWh. Fin 2024, Il faudrait donc atteindre une consommation de 24 026 MWh pour respecter l'engagement du Département.

**Ce plan est évolutif.** Il fera l'objet d'amendements en fonction des retours, du contexte et de l'actualité à venir.

*La mise en œuvre opérationnelle de ce plan est portée par une méthodologie de travail permettant :*

**1- La concertation et l'intelligence collective**, les élus et les services ont été associés. Les propositions qui se sont dégagées :

- **Agir sur les secteurs à fort impact** : réduire les consommations des bâtiments et des déplacements (optimiser le télétravail, les usages des locaux, étudier les réaménagements des espaces de travail, le flex office, les tiers lieux départementaux) tout en préservant les publics vulnérables ;
- **Accélérer les travaux de transformation dans un souci d'efficacité** : changement des huisseries, chaudières, remplacement des imprimantes (etc.) ;
- **Travailler sur les usages et la consommation** : généraliser les éco-gestes et la régulation technique (gestion des impressions, éclairages nocturnes, réguler les radiateurs, les climatiseurs, etc.) ;
- **Engager une démarche de budget "vert"** (long terme).

**2- Le recueil de données**, comprendre les processus de fonctionnement, les consommations et s'appuyer sur des éléments fiables ;

**3- Identifier les dispositifs vertueux qui favorisent la résilience** en interne, en externe et les valoriser ;

**4- Identifier les outils nécessaires au pilotage de la sobriété**, comptabilité analytique, outils de mesure, grilles de critères, outils d'évaluation, BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre), Rapport développement durable ;

**5- Élaborer une logique d'arbitrage politique**, une aide à la décision (question des impacts) ;

**6- Penser l'organisation des processus**, participation, groupes de travail les conseillers départementaux et agents.

#### **1 - ADEME**

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

#### **2 - Négawatt**

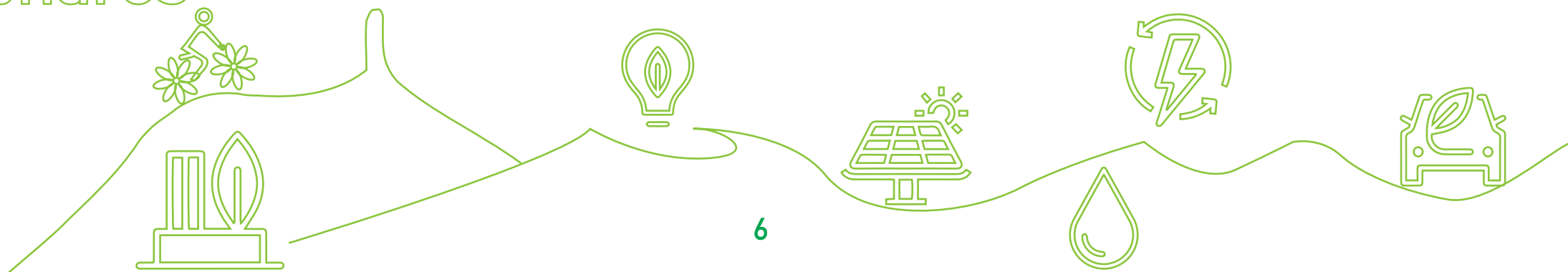
Association qui regroupe des professionnels de l'énergie et des citoyens. On évoque régulièrement le scénario négaWatt qui vise à répondre aux impératifs énergétiques et climatiques en nous orientant vers une société plus durable.

# En synthèse, 10 mesures phares de la sobriété énergétique

(source ADEME fiche Collectivité 2022)

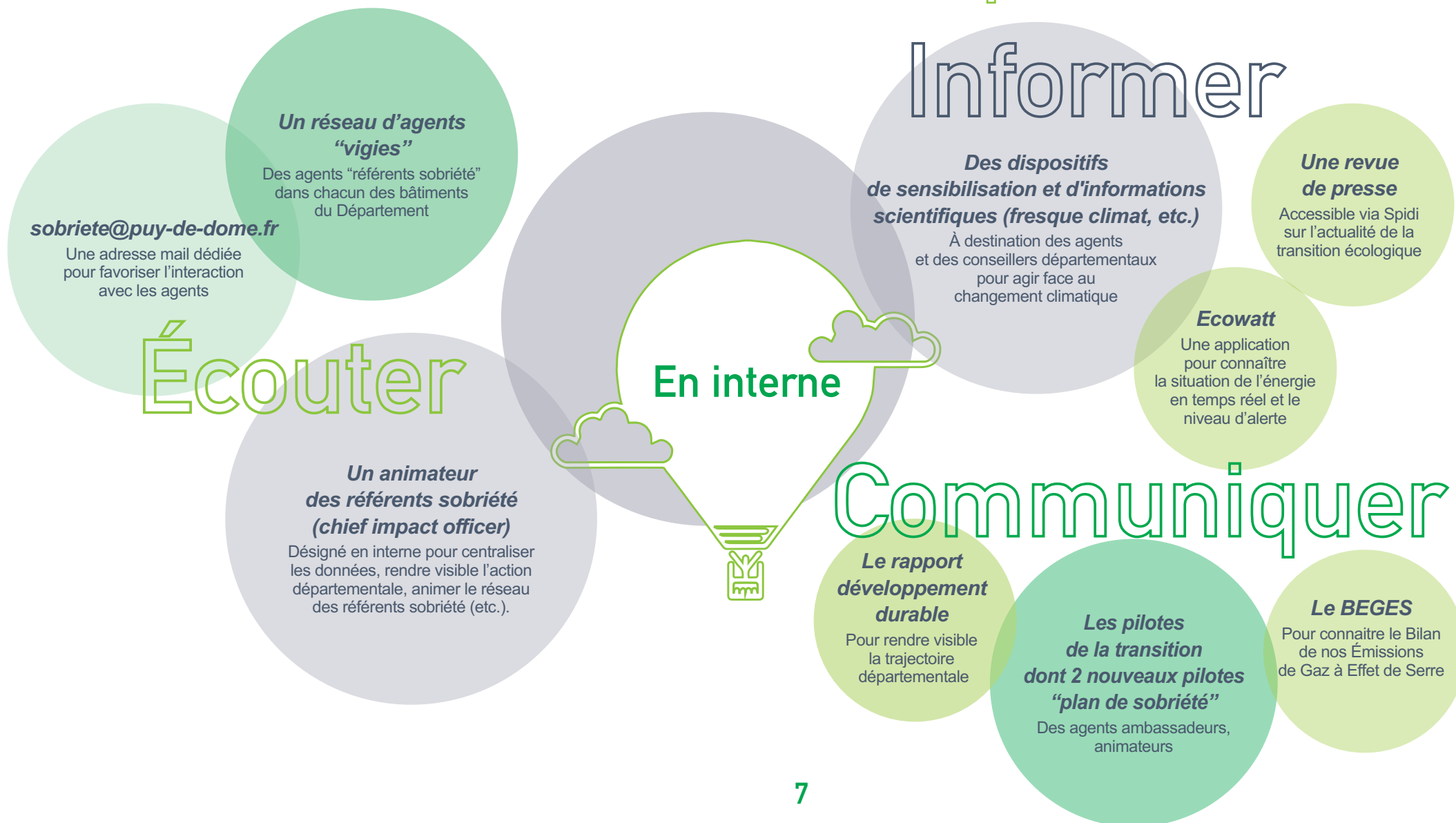
- 1** Adapter la température du chauffage des bâtiments
- 2** Entretenir les équipements de chauffage, la climatisation, les tuyaux
- 3** Réduire la quantité d'eau chaude
- 4** Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments
- 5** Réduire voire éteindre l'éclairage extérieur des bâtiments
- 6** Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau
- 7** Sensibiliser aux économies d'énergie, aux éco-gestes
- 8** Être un Département exemplaire (respecter nos engagements, connaître nos impacts)
- 9** Nouer des partenariats pour construire ensemble la transition (développer le recours aux énergies renouvelables)
- 10** Engager la rénovation de nos bâtiments et de nos équipements (récupération de l'eau, non-imperméabilisation des sols, domotique, etc.)

10  
mesures  
phares



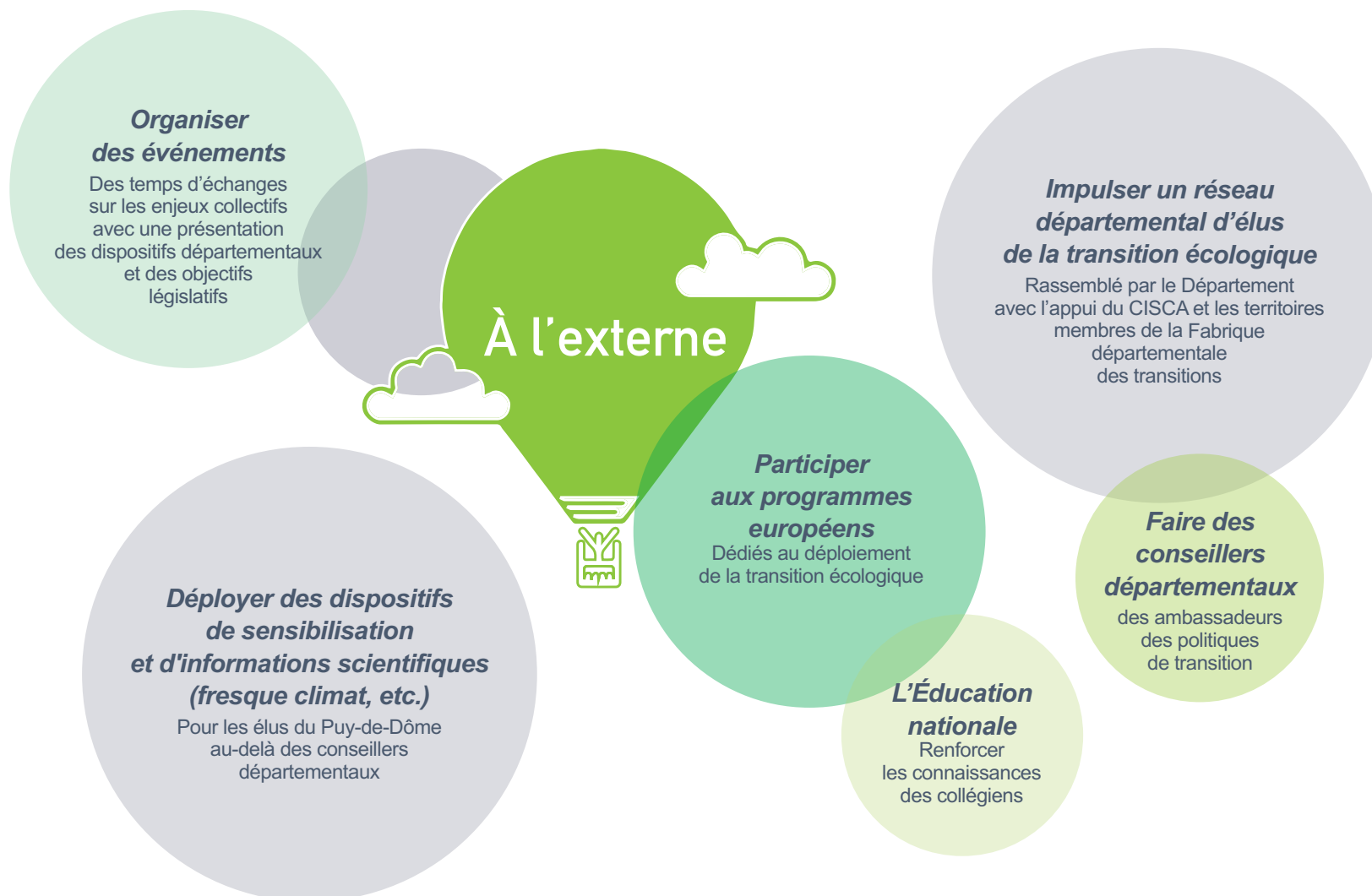
# Un dispositif global

## Écouter, informer, communiquer



# Un dispositif global

## Écouter, informer, communiquer





# Un dispositif global

## Agir ensemble avec :

**Les agents**  
pour un Département  
qui tend à l'exemplarité

**La Fabrique  
des transitions**  
pour s'inscrire dans une réflexion nationale,  
un collectif d'acteurs

**Les conseillers départementaux**  
pour diffuser les dispositifs départementaux  
sur l'ensemble du territoire

**Les collectivités**  
pour accélérer le changement de cap  
avec la Fabrique départementale des transitions,  
l'Aduhme (ex.: en organisant  
l'opération COCON 3 de remplacement des chaudières fioul,  
en développant le recours aux CEE, etc.)  
en initiant une aire de covoiturage avec services,  
en favorisant les mobilités douces (etc.)

**Les universités et centres de recherche  
(convention avec l'UCA et avec le CISCA)**  
pour tisser des liens entre collectivités puydômoises,  
échanger, innover, expérimenter

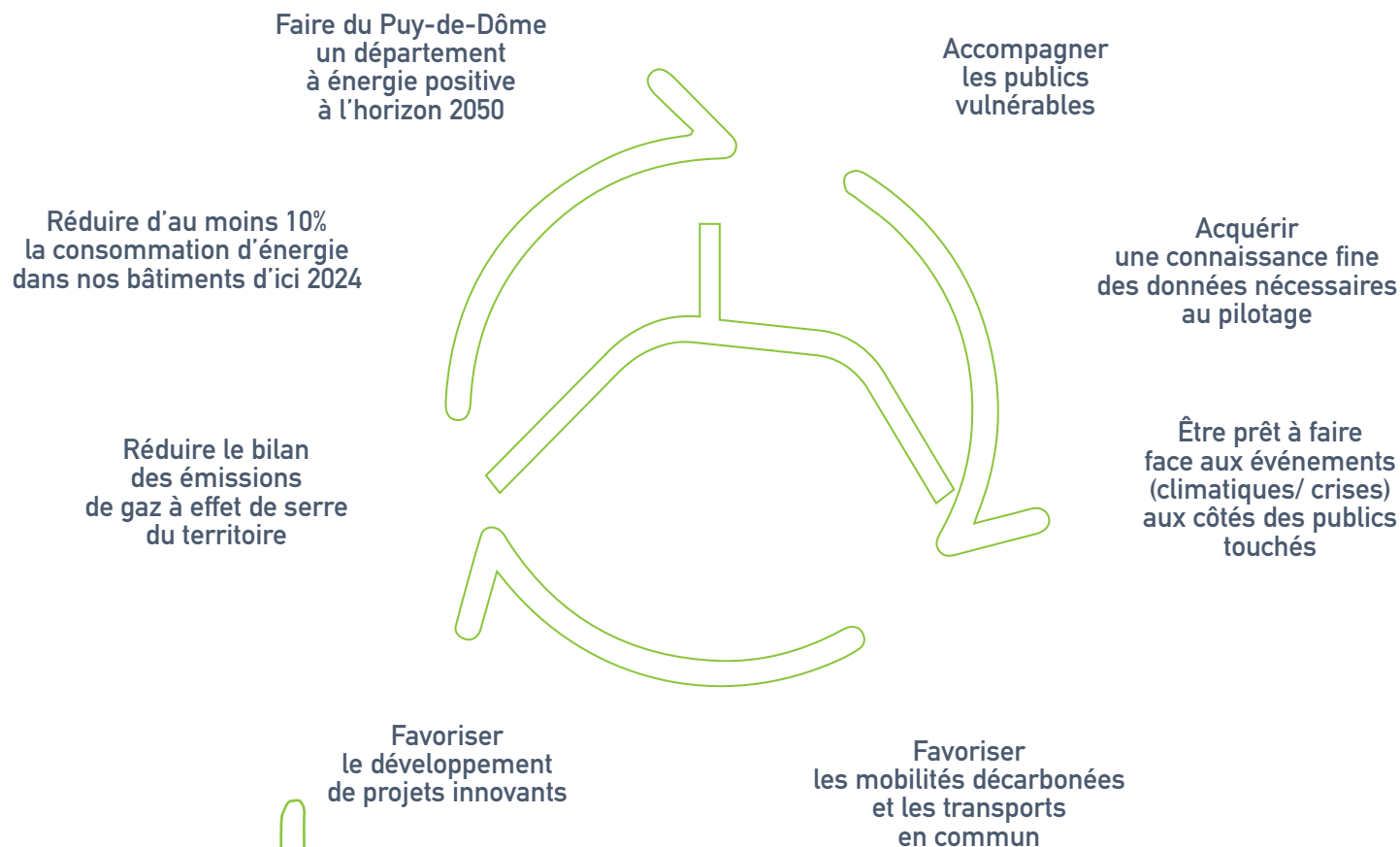
**Les citoyens**  
en soutenant leur mobilisation  
à travers le Budget Écologique Citoyen  
(BEC)

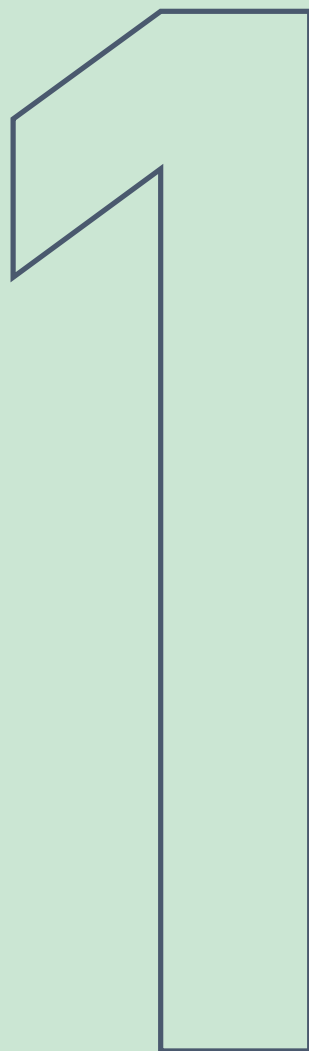
**L'Éducation nationale  
et les collégiens**  
en organisant en 2023  
un Défi collège nature  
sur le thème de l'énergie et de la sobriété

**Le monde économique  
dans sa diversité**  
En initiant une nouvelle politique agricole départementale  
(dispositifs de transition énergétique des exploitations,  
résilience alimentaire territoriale, etc.),  
en orientant les entreprises mandatées par le Département  
(pour une commande publique orientée en direction  
de la transition écologique, respect du SPASER,  
développer une filière du réemploi)  
en soutenant la CEC  
(Convention des Entreprises pour le Climat)

**Les pionniers de l'innovation**  
pour favoriser par exemple, les mobilités décarbonées  
et soutenir les dispositifs innovants  
favorables à la lutte contre le réchauffement climatique

# Les enjeux de mise en œuvre





# Énergie & Patrimoine

## 1.1 Le patrimoine départemental (bâtiments)

P12

1.1.1 Un objectif prioritaire : le chauffage

1.1.2 Un éclairage optimisé

1.1.3 Pour une meilleure performance énergétique

## 1.2 Fonctionnement de la collectivité (usages)

P18

1.2.1 Adapter nos connaissances aux enjeux

1.2.2 Sobriété avec nos ressources

## 1.3 Logement, habitat et bâtiments publics

P21

1.3.1 Soutenir les actions en faveur des citoyens et des collectivités

1.3.2 Pour une gestion raisonnée des ressources

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.1 Patrimoine départemental (bâtiments)

### 1.1.1 Un objectif prioritaire : le chauffage

Le patrimoine du Département représente 178 sites dont 57 collèges (54 collèges et 3 cités scolaires) pour un peu plus de 445 350 m<sup>2</sup>.

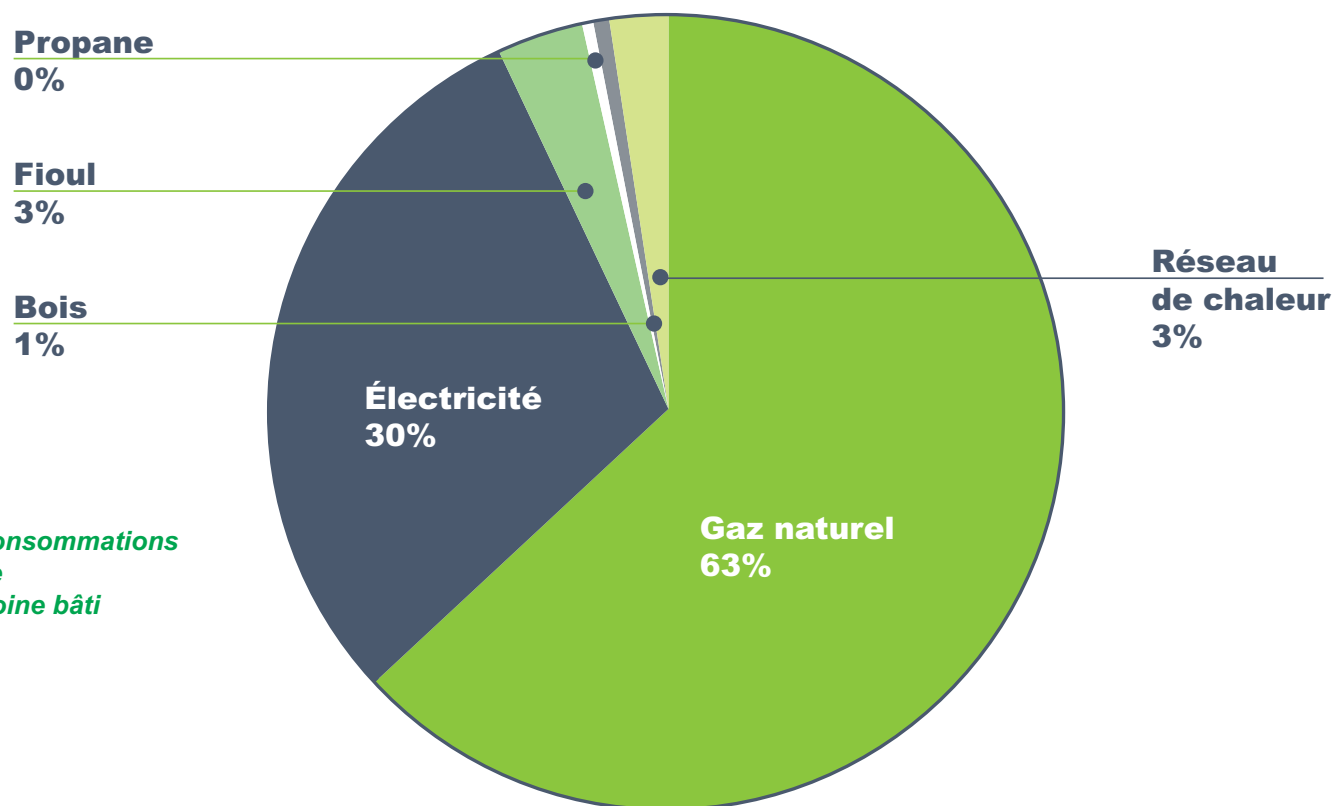
En 2021, le volume de consommation annuel de ce patrimoine<sup>1</sup> était de :

|                       | Tout le patrimoine     | Collèges               | Bâtiments du CD 63     |
|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Surface des bâtiments | 445 350 m <sup>2</sup> | 312 150 m <sup>2</sup> | 133 200 m <sup>2</sup> |
| Gaz naturel           | 16 840 MWh             | 9 960 MWh              | 6 880 MWh              |
| Électricité           | 7 970 MWh              | 4 090 MWh              | 3 880 MWh              |
| Fioul                 | 923 MWh                |                        | 923 MWh                |
| Propane               | 96 MWh                 |                        | 96 MWh                 |
| Bois                  | 141 MWh                |                        | 141 MWh                |
| Réseau de chaleur     | 727 MWh                |                        | 727 MWh                |
| Total                 | 26 696 MWh             | 14 050 MWh             | 12 646 MWh             |
| Sobriété (-10%)       | 2 670 MWh              | 1 405 MWh              | 1 265 MWh              |

1- Ce tableau est une vue d'ensemble des données collectées par le Département.  
Il manque les données concernant les combustibles dans les collèges directement facturés auprès d'eux.

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.1 Patrimoine départemental (bâtiments)



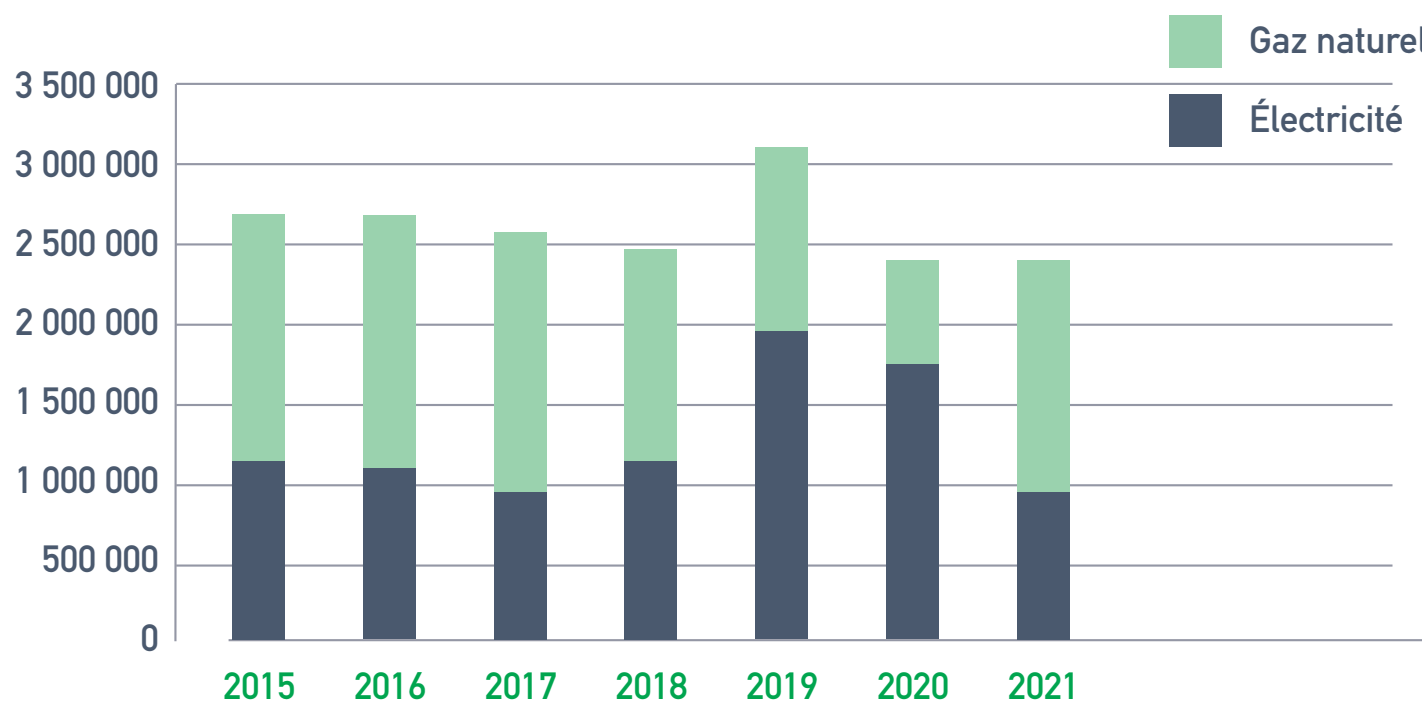
**2021:**

Répartition des consommations  
par type d'énergie  
sur tout le patrimoine bâti  
du Département.

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.1 Patrimoine départemental (bâtiments)

*Hôtel du Département : évolution des consommations entre 2015 et 2021*



**À savoir**

Depuis 2022, l'électricité achetée par le Conseil départemental pour les collèges et l'Hôtel du Département est entièrement HVE (Haute Valeur Environnementale)

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.1 Patrimoine départemental (bâtiments)

*La part électricité spécifique (éclairage, bureautique, ascenseur, photocopieurs, petits équipements, etc.) représente environ 20 % des consommations (une part des 30% d'électricité). On ne peut donc pas axer uniquement la sobriété sur ces usages pour réduire de 10 % les consommations du patrimoine. La dépendance énergétique du Département est principalement liée au chauffage des bâtiments. Les cinq bâtiments les plus consommateurs (en volume) sont :*

1- L'Hôtel du Département à Clermont-Ferrand

2- Le Collège Teilhard-de-Chardin à Chamalières

3- Le Parc Technique Départemental à Clermont-Ferrand

4- Le Collège du Beffroi à Billom

5- Les Archives Départementales à Clermont-Ferrand

Les données ne sont pas encore suffisamment connues pour faire ressortir des comparaisons à l'échelle du patrimoine complet du Département. De nombreuses actions sont d'ores et déjà engagées pour réduire nos consommations, faire évoluer nos conditions de travail et rendre nos bâtiments moins énergivores. En 2021, un état des lieux a été engagé avec l'appui du CEREMA et ALGOE avec le soutien de la DRIN pour la centralisation et l'automatisation des consommations autour d'ENERGISME, un logiciel de monitoring.

On peut ainsi évoquer la situation de l'Hôtel du Département où nous pouvons constater une tendance générale à la baisse de -11% des consommations d'électricité entre 2015 et 2021.

### **Info clé**

**Le chauffage représente plus de 70% de notre consommation d'énergie. Un degré de différence peut correspondre à 7% de consommation d'énergie en moins.**

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.1 Patrimoine départemental (bâtiments)

### 1.1.1 Un objectif prioritaire : le chauffage

**ACTION 1** Application des consignes réglementaires sur la gestion du chauffage qui représente la mesure la plus impactante avec le respect des températures de consigne à 19°C en occupation, 16°C en inoccupation et 8°C en hors gel quand le bâtiment est inutilisé. Les économies les plus importantes sont réalisées en période d'inoccupation. Les sites (ou postes de travail) qui accueillent un public vulnérable ne sont pas concernés au départ, dans l'attente d'une analyse plus fine avec les services.

**ACTION 2** Planifier et anticiper en cas de tension forte sur le réseau électrique, une répartition optimale des services et des agents.

**ACTION 3** Développer les visites sur site avec objectif d'accompagner les usagers à maîtriser leur consommation d'énergie en parallèle d'un audit bâtimentaire (dont audit de la puissance de l'éclairage et du chauffage avec l'objectif de diminuer la puissance où c'est possible). Généralisation des détecteurs de présence (notamment dans les parkings) et des minuteries, détecteurs de fenêtre ouverte pour couper le chauffage et inversement pour la climatisation.

**ACTION 4** Régler les pompes de chauffage des chaudières murales gaz.

**ACTION 5** Accroître la gestion efficace de nos bâtiments par une meilleure collecte des données et un pilotage à distance (Gestion Technique Centralisée).

**ACTION 6** Isoler les combles perdus et renforcer l'étanchéité à l'air des bâtiments en réduisant les infiltrations des fenêtres et des portes.

**ACTION 7** Poursuivre les travaux d'isolation de nos bâtiments par l'extérieur (ex. : les fenêtres de l'Hôtel du Département qui viennent d'être remplacées).

**ACTION 8** Démultiplier les petits travaux permettant des économies d'énergies : suppression de tubes dans les dalles lumineuses avec néons (2/4) et mesure des lux<sup>1</sup> pour une adéquation avec la réglementation, calorifugeage des réseaux d'eau chaude, mise en place de têtes thermostatiques en cas de manque, faire intervenir les entreprises de maintenance pour vérifier les réglages des équipements (ex. : fuites, etc.), pose de film isolant sur les simples vitrages.

**ACTION 9** Arrêt de la climatisation en inoccupation et réglage de la consigne de climatisation à 26° en occupation.

**ACTION 10** Arrêt de la ventilation en période d'inoccupation.

**ACTION 11** Expérimenter pour rafraîchir certains bâtiments la végétalisation de leurs façades quand c'est une option techniquement envisageable.

“ Accélérer  
la transition  
énergétique  
de nos  
bâtiments ”

#### 1 - Le lux

Unité de mesure  
de l'éclairement  
(symbole lx).  
Le lux caractérise  
le flux lumineux reçu  
par une unité de surface.



# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.1 Patrimoine départemental (bâtiments)

### 1.1.2 Un éclairage optimisé

**ACTION 12** Application des exigences réglementaires sur l'éclairage (arrêté du 25 janvier 2013). Éteindre au maximum 1 heure après le départ du dernier usager : solliciter la vigilance des agents et des gardiens et diminuer nos usages d'électricité spécifiques : baisser les minuteries d'allumage des zones sous détecteurs dans les escaliers et les couloirs.

**ACTION 13** Action spécifique au sein de la Maison de l'Habitat qui souhaite s'appuyer sur l'Aduhme afin de faire un diagnostic qui identifiera les économies d'énergie possibles.

**ACTION 14** Arrêter l'éclairage nocturne extérieur pour le patrimoine départemental et remplacer le système d'éclairage extérieur par un dispositif plus économe.

**ACTION 15** Optimiser le placement des bureaux et des ordinateurs pour bénéficier de la lumière naturelle.

**ACTION 16** Installer des lampes de bureau.

**ACTION 17** Adapter les plages d'ouverture des sites touristiques et des musées.

### 1.1.3 Pour une meilleure performance énergétique

**ACTION 18** Convertir les énergies fossiles vers les énergies renouvelables et développer le photovoltaïque à travers la SAS Puys d'Énergies. Augmenter en 10 ans la part des ENR de 12 à 20 %.

**ACTION 19** Déployer le Plan pluriannuel de travaux dans les collèges dit Plan Marshall des collèges (un budget de 110 M€ fléchés sur la rénovation par le plan stratégique départemental, dont 43 millions pour la transition écologique).

**ACTION 20** Respecter les trajectoires de -40, -50 et -60% de consommation à l'horizon 2030, 2040 et 2050 préconisées par le Décret tertiaire. Favoriser les achats groupés d'énergies.

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.2 Fonctionnement de la collectivité (usages)

### 1.2.1 Adapter nos connaissances aux enjeux

**ACTION 21** Faire connaître aux agents et aux élus les enjeux du réchauffement climatique en organisant notamment des fresques climat ou des conférences.

**ACTION 22** Faire des impacts des actions du Département un enjeu stratégique : créer un réseau de «référents sobriété» par bâtiment et s'appuyer sur les pilotes de la transition. Identifier un animateur «référents sobriété».

**ACTION 23** Continuer à penser les nouveaux projets de la collectivité selon des critères écoresponsables, en lien avec les engagements du SPASER ou ceux de la convention développement durable signée avec la FFBTP (Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics).

**ACTION 24** Adapter nos comportements individuels et appuyer la démarche des écogestes identifiés par l'ADEME auprès des agents (ex. : adapter nos vêtements aux températures).

**ACTION 25** Imaginer une communication «coup de pouce» et conviviale sur le modèle de la «Journée du pull» ou des affichettes «C'est pas Versailles ici» ( etc.).

**ACTION 26** En lien avec la campagne de relamping, imaginer une campagne «Je dégage mes dernières ampoules inefficaces».

**“ Renforcer nos connaissances pour faire évoluer nos habitudes ”**

**1 - Relamping,**  
ou relampage,  
consiste à remplacer  
un système d'éclairage  
par un dispositif  
plus économe  
en énergie utilisant  
la technologie LED.

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.2 Fonctionnement de la collectivité (usages)

### 1.2.2 Sobriété avec nos ressources

#### Chauffage

**ACTION 27** Supprimer les radiateurs d'appoint électrique et respecter les consignes de chauffage.

#### Électricité

**ACTION 28** Mettre en veille ou débrancher ses équipements notamment durant la pause méridienne et en fin d'après-midi.

**ACTION 29** Imposer la mise en veille automatique des photocopieurs au bout de cinq minutes et l'arrêt hors occupation. Arrêter les écrans d'affichage numériques hors occupation.

#### Papier

**ACTION 30** Limiter l'utilisation des impressions papier et favoriser l'impression en recto-verso.

**ACTION 31** Proposer de ne plus éditer les livres des délibérations.

**ACTION 32** Poursuivre la dématérialisation des procédures et des courriers.

**ACTION 33** Utiliser une police d'écriture économe en papier et en encre (ex. : Calibri).

**ACTION 34** Avoir une action spécifique auprès des agents pour limiter l'utilisation des mails en utilisant par exemple les espaces collaboratifs comme « spidi co » et quand c'est possible, le dialogue en direct avec les collègues.

**ACTION 35** Faire connaître le projet DOCOUTE initié par la DSTEP. Ce projet consiste en la construction collaborative d'une arborescence commune à la direction qui évite les multiples téléchargements pour un même dossier sur les espaces communs informatiques. Cette action réduit également le temps de téléchargement.

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.2 Fonctionnement de la collectivité (usages)

### Eau

**ACTION 36** Éteindre les ballons d'eau chaude dédiés aux lavemains et généraliser des dispositifs hydroéconomes (mousseurs, limiteurs de débit sur les robinets et les douches) aux points de puisages d'eau chaude sanitaire. Avoir une vue réelle des consommations pour limiter les fuites et installer des équipements innovants (efficacité). Privilégier l'eau froide à l'eau chaude en toute saison dans les sanitaires.

**ACTION 37** Planifier des visites « maîtrise de l'énergie » chauffage et eau chaude sanitaire dans l'ensemble des chaufferies et locaux de production centralisée de chauffage.

**ACTION 38** Poser une jaquette isolante sur les ballons d'eau chaude sanitaire.

**ACTION 39** Former aux bonnes pratiques d'utilisation des appareils de lavage (lancer moins souvent les sèche-linge, lave-vaisselle, lave-linge) par des pratiques de bon sens (utiliser les programmes plus sobres, plus courts, mieux remplir, étendre dès que possible, sécher naturellement).

**ACTION 40** Développer les charriots d'entretien économes en eau. Poursuivre la formation des agents des collèges et les équiper (200 équipements sur 42 collèges en 2021).

**ACTION 41** Développer les toilettes sèches quand c'est possible (site extérieurs et touristiques).

**ACTION 42** Réduire la quantité d'énergie consommée lors de l'entretien des espaces extérieurs, limiter les arrosages externes et favoriser les plantations résistantes.

**ACTION 43** Favoriser la récupération d'eau de pluie des bâtiments et la réduction ou la suppression des surfaces imperméabilisées, pour permettre une infiltration de l'eau de pluie à la parcelle. Cette renaturation permet de recréer un environnement végétalisé et donc une zone « tempérée », atténuant les pics de températures chaudes ou froides, voire de créer un îlot de fraîcheur l'été.

### Alimentation, restauration

**ACTION 44** Former les agents des collèges et les personnels de restauration aux écogestes comme : la cuisson lente de nuit pour les viandes ou au plus proche du service pour éviter le stockage en armoire chaude, mettre en place le matériel Foamfaster<sup>1</sup> pour diminuer les consommations de produits d'entretien et d'eau chaude.

**ACTION 45** Mettre en place des espaces de mutualisation des zones de convivialité. Limiter les distributeurs et leur fonctionnement en dehors des périodes d'occupation.

**ACTION 46** Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire, favoriser le tri et le compostage (17 self collaboratifs installés au 1<sup>er</sup> novembre 2022).

**ACTION 47** Fermer les meubles réfrigérés et les pièces climatisées, régler la température des chambres froides et laboratoires.

**1 - Foamfaster,**  
est une technologie  
qui permet une désinfection  
totale des surfaces.  
Un traitement sous forme  
de mousse économe en eau.

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.3 Logement, habitat, bâtiments publics

### 1.3.1 Soutenir les actions en faveur des citoyens et des collectivités

**ACTION 48** Favoriser les travaux d'isolation pour limiter l'impact sur l'environnement et diminuer les factures d'énergie. Accompagner les ménages et les collectivités dans la rénovation énergétique de leur logement et poursuivre les aides actuelles avec COLIBRI, RENOV' ACTIONS 63 (etc.).

**ACTION 49** Favoriser des nouvelles formes d'habitats avec moins d'impact sur l'environnement comme les projets d'habitats légers et mobiles (tiny house).

**ACTION 50** Inciter, lors des implantations d'habitat, à respecter la trame verte pour bénéficier de ses services environnementaux (protection des bâtiments contre les intempéries, limitation des effets du vent, limitation des dégradations lors des rétractations du sol causées par des sécheresses, régulation des températures à proximité de la trame verte).

**ACTION 51** Accompagner les communes pour rénover leurs logements communaux et leurs bâtiments. Les encourager à s'inscrire dans l'opération COCON3 (remplacer leur chaudière fioul).

**ACTION 52** Accompagner les bailleurs sociaux pour rénover leurs logements (sans augmentation de loyer) avec des opérations exemplaires de réhabilitation.

**ACTION 53** Lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) "CEE citoyens / collectivités".

**ACTION 54** Favoriser les habitats participatifs.

**ACTION 55** Soutenir les actions de communication de l'Aduhme comme par exemple, le webinaire "plan de sobriété énergétique pour les territoires du Puy-de-dôme" à destination des collectivités.

# Axe 1 Énergie & Patrimoine

## 1.3 Logement, habitat, bâtiments publics

### 1.3.2 Pour une gestion raisonnée des ressources

**ACTION 56** Développer la filière réemploi, en la structurant et en constituant des plateformes de stockage (ex.: rénovation de bâtiments départementaux, construction de route, don de matériel). Redéploiement d'un poste "chargé de projet CEE<sup>1</sup>/réemploi" en 2023. Ajout d'un bonus dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communale) pour les collectivités.

**ACTION 57** Utiliser des matériaux biosourcés et intégrer cette notion dans le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) de la collectivité.

**ACTION 58** Encourager la construction de logements sociaux, innovants, alternatifs avec l'utilisation de matériaux biosourcés ou de nouveaux matériaux.

**ACTION 59** Limiter l'utilisation de sable et de pouzzolane.

**ACTION 60** Favoriser la géothermie adaptée aux territoires et la recherche de sources d'eau chaude (thermalisme, chauffage, usage privé).

**ACTION 61** Favoriser l'installation de puits canadiens lorsque c'est possible et installer des îlots de fraîcheur au sein des collèges.

#### 1 - CEE

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergies créé en 2005, repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 KWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergies (les obligés).

# 2 Énergie & Mobilité

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| 2.1 Évolution du parc de véhicule                  | 24 |
| 2.2 Mobilité interne (usages, déplacements agents) | 25 |
| 2.3 Plus d'écomobilité pour nos territoires        | 26 |

# Axe 2 Énergie & Mobilité

## 2.1 Évolution du parc de véhicules

**ACTION 62** Poursuivre le remplacement des véhicules thermiques par une flotte de véhicules électriques et favoriser l'acquisition de véhicules électriques par les collèges. Favoriser le développement du plan d'installation de bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire.

**ACTION 63** Développer l'offre de vélos électriques / Vélos partage loués par le Département pour les trajets courts des agents. Créer deux nouveaux sites équipés en bornes de vélopartage dans la continuité de l'expérimentation menée en 2021 (Archives, etc.).

**ACTION 64** Sur le principe des vélos en libre accès, prêter des trottinettes aux agents qui se déplacent en train.

**ACTION 65** Favoriser l'acquisition de véhicule hydrogène et expérimenter le retrofit notamment le retrofit hydrogène.

**ACTION 66** Optimiser les trajets du Panoramique des Dômes en cas de tension ou de forte inflation des prix de l'énergie.

**ACTION 67** Encourager le lavage des véhicules sans eau potable et les dispositifs qui permettent le recyclage de l'eau, pour limiter l'utilisation de l'électricité et de l'eau dans le cadre de l'entretien du parc de véhicules du Département. Sur le modèle par exemple des sociétés qui emploient des personnes en insertion, et propose un nettoyage écologique sans produits toxiques grâce à des produits biodégradables.



# Axe 2 Énergie & Mobilité

## 2.2 Mobilité interne (usages, déplacements agents)

### 2.2.1 Optimiser nos déplacements

- ACTION 68** Actualiser et mesurer l'impact de nos déplacements professionnels (inscrire cette mesure dans le nouveau règlement) optimiser nos déplacements.
- ACTION 69** Avoir une réflexion autour de la création de tiers lieux départementaux pour permettre aux agents de travailler dans un site plus proche de leur domicile.
- ACTION 70** Faire connaître les nouvelles possibilités pour les déplacements professionnels lors de l'accueil des nouveaux arrivants.
- ACTION 71** Encourager le forfait mobilité durable, les transports en commun, les mobilités douces.
- ACTION 72** Encourager la marche à pied et prendre les escaliers si possible (éviter les ascenseurs).
- ACTION 73** Favoriser l'accès aux lignes de covoiturage. Croiser le plan avec les usagers habituels et créer une aire de covoiturage multiservices.
- ACTION 74** Privilégier l'éco-conduite. Former l'ensemble des agents à l'éco-conduite notamment les agents des collèges et du parc départemental.
- ACTION 75** Développer les visioconférences pour éviter les déplacements.

### 2.2.2 Optimiser l'offre numérique et téléphonie

- ACTION 76** Optimiser la durée de vie des équipements. La durée de vie d'un pc portable est fixée aujourd'hui à 6 ans, la construction d'un équipement informatique représente 80% de ses émissions carbone.
- ACTION 77** Construire une offre de formations sur le numérique responsable, sensibiliser les agents sur l'énergie consommée par nos fonctionnements en lien avec l'informatique et les nouvelles technologies (exemple simple : penser à débrancher les chargeurs de nos téléphones quand ils ne sont pas utilisés)
- ACTION 78** Auditer les coûts de fonctionnement des deux data-center du Département et évaluer l'optimisation des fluides (climatiseurs, onduleurs). Rendre plus agile le système d'information en terme de capacité de stockage et de puissance (processeurs, mémoires).
- ACTION 79** Revoir le serveur de fichiers (lettres F et G) trop de fichiers sont inutilisés. Un fichier inactif consomme même s'il n'est pas ouvert. Une journée tri numérique pourrait être initiée plusieurs fois dans l'année.
- ACTION 80** Régler la climatisation à 26° dans les locaux des serveurs et l'arrêt de la climatisation des locaux de répartiteurs informatiques. Arrêt des répartiteurs informatiques hors période d'occupation
- ACTION 81** Éteindre les box Internet et box TV en dehors des heures d'utilisation.

## Axe 2 Énergie & Patrimoine

### 2.3 Plus d'écomobilité pour nos territoires

**ACTION 82** Renforcer le développement d'agrilocal afin de diminuer les trajets de transport des marchandises, augmenter le bonus financier lors de l'achat via la plateforme.

**ACTION 83** Soutenir la mise en œuvre du schéma départemental des pistes cyclables et l'actualisation du schéma des aires de covoiturage.

**ACTION 84** Favoriser les projets de transport de marchandises utilisant le fret. Soutenir les déplacements en train et les petites lignes ferroviaires qui permettent un tourisme de proximité décarboné.

**ACTION 85** Favoriser le développement des transports publics et des solutions innovantes. Soutenir les expérimentations du type "navette à énergie propre" sur les sites touristiques.

**ACTION 86** Organiser des transports collectifs sur le modèle des bus des montagnes en lien avec nos manifestations culturelles et sportives. Cela afin d'éviter l'afflux de voiture sur les sites comme, par exemple, lors du Sommet de l'élevage .

**ACTION 87** Favoriser les voies vertes et amplifier la communication autour de la Via Allier.

# Conclusion

**S**i la collectivité va mettre en œuvre les moyens pour atteindre les objectifs de son plan d'efficacité et de sobriété, pour accroître son déploiement, celui-ci doit être porté tant au plan individuel que collectif.

*La mobilisation exceptionnelle et générale des élus, des agents des différents sites du Conseil départemental, des collègues, mais également des personnels du SDIS permettra la réussite de ce plan.*

*La multiplication de nos actions permettra d'atteindre notre objectif de moins 10% de consommation énergétique d'ici 2024.*

*Notre bon sens et l'application d'éco-gestes permettront d'être alignés avec la stratégie.*

*Les comportements économes en énergie peuvent être reproduits au travail, à notre domicile : nous devons tous cibler l'économie des ressources et adapter leurs utilisations.*

*La conjoncture actuelle nous pousse à être réactif, proactif et ambitieux, tout en comprenant que les effets se verront sur le long terme.*

